EST-IL PERMIS DE PROPAGER DES IMAGES DÉMONTRANT LA BONNE MANIÈRE DE PRIER ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière



Est-il permis de propager des images démontrant la bonne manière de prier ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.






Télécharger | 0min 55

Question :
Noble cheikh qu'Allah vous accorde la réussite. Est-il permis de propager des images démontrant la bonne manière de se prosterner et de les afficher dans les mosquées ou d'autres endroits ?

Réponse :

Cela n'est pas permis. Les images [d'êtres animés] sont interdites est celui qui les prend est maudit. Les compagnons, leurs disciples, les gens des meilleures générations et ceux qui sont venus après eux n'enseignaient pas à travers des images car c'est un moyen interdit.

Allons-nous propager la science par des moyens interdits ?! Ceci n'est pas permis !

La science est claire et la louange est à Allah. Enseignez par la parole et il n'y a pas de mal a enseigner aussi par les actes. Dis lui : « viens, prie avec moi. » Ou alors, tu prie devant lui et lui dis « prie de cette manière ». Il n'y a pas d'empêchement.

Quant aux images, alors non ! Cela n'est pas permis. Et les accrocher dans les mosquées est également interdit.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]


Traduit et publié par an-nassiha.com